

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le mercredi vingt-six août à dix huit heures 30 ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Anik Vinay - SOUCHIÈRE, Caroline CHOCHOIS, Frédéric HAUT, Jérôme MIRON, Virginie HAUT, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Michel MEFFRE à Eric UGHETTO, Thémis SOUCHIERE - VINAY à Anik VINAY-SOUCHIERE
Absent(es) :	Jérôme BOUDIER

Monsieur Frédéric HAUT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026_82

Attribution d'un don en faveur de la commune de Bellegarde-en-Diois (26) sinistrée par les incendies de l'été 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1 ;

Considérant que les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment dans la drome voisine, ont durement frappé de nombreux territoires. Ces feux, d'une ampleur historique, ont entraîné des conséquences humaines, sanitaires, environnementales et matérielles particulièrement lourdes, provoquant l'évacuation de nombreuses populations, la destruction de biens publics et privés ainsi que des atteintes majeures aux espaces naturels ;

Considérant que l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes et intercommunalités de France à se mobiliser afin de soutenir financièrement les opérations d'urgence et l'accompagnement des communes sinistrées par le biais de la Protection Civile ;

Considérant que cette mobilisation vise à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées (hébergement d'urgence, soutien socio-psychologique, fourniture de biens de première nécessité) mais également à accompagner, dans la durée, les communes touchées dans leurs opérations de reconstruction ;

Considérant que la commune de GIGONDAS souhaite témoigner de sa solidarité envers une collectivité de la Drôme sinistrée en particulier ;

Il est proposé au Conseil municipal d'**attribuer un don d'un montant de 1 000 €** au profit de la **Commune de Bellegarde-en-Diois (26470)** afin de soutenir les opérations d'urgence et son accompagnement en tant que commune sinistrée par les incendies de l'été 2026 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, et qui ont durement frappé de nombreux territoires ;

APPROUVE le versement d'un exceptionnel d'un montant de 1 000 € au profit de la Commune de Bellegard-en-Diois (26470) afin de soutenir les opérations d'urgence et son accompagnement en tant que commune sinistrée par les incendies de l'été 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Frédéric HAUT



Le Maire,
Eric UGHETTO

